



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeur des écoles de l'enseignement public

Section du Val de Marne

Les personnels et les élèves ne doivent pas subir les conséquences négatives d'un manque de place dans les classes et/ou dans les établissements spécialisés et du manque d'AVS-i, et d'AVS-co !

**AVS, Enseignants et leurs délégués syndicaux du SNUDI FO 94
ont été reçus à la DSDEN le 8 juin**

AVS, Enseignants et les représentants du SNUDI FO 94 ont exprimé leurs inquiétudes aux représentants de l'Institution scolaire (Madame Macrésy, secrétaire générale et Madame Picard, IEN Ash).

La délégation leur a demandé d'apporter une solution adaptée à la nature et au degré de handicap des élèves scolarisés dans nos écoles !

Les enseignants de 3 écoles de Villejuif, de Villeneuve le Roi et de Saint Maur ont décrit des situations où les conditions de scolarisation d'élèves en situation de handicap sont inacceptables !

1. Villeneuve le Roi :

Un élève avec une notification MDPH qui est orienté en ULIS depuis la rentrée 2017, pose des difficultés majeures dans cette classe. Lors de l'équipe éducative, une orientation en ITEP est envisagée pour la rentrée 2018 mais par manque de place on demanderait à l'école qui l'avait accueilli l'année d'avant en classe banale (école de secteur) de le reprendre l'année d'après (pour la rentrée 2018).

Réponse de l'administration :

Un élève avec une notification MDPH qui préconise une orientation en Ulis puis en ITEP ne peut en aucun cas retourner en classe banale. Il y a des règles ! Un élève ne retournerait en classe banale que si la famille refuse l'orientation en ITEP ou en Ulis.

La délégation prend acte de cette réponse.

Dans une école Saint-Maur :

Un élève, déficient visuel, est orienté en ULIS. Or la circonscription (1^{ère} Cachan) répond aux collègues qu'il n'y a plus de place pour cet élève.

Réponse de l'administration :

Ne vous inquiétez pas, nous avons appelé aujourd'hui la circonscription, l'élève aura sa place dans l'Ulis.

La délégation a pris acte de la réponse de l'institution et veillera à ce qu'elle soit respectée.

Dans une école de Villejuif, un collègue accueille un élève ayant des troubles autistiques importants, or, du fait que la MDPH n'est pas en mesure de traiter son dossier dans les meilleurs délais, il n'a pas l'AVS auquel il a droit.

Réponse: L'IEN Ash s'engage à contacter la MDPH pour essayer d'activer la prise en charge du dossier de cet élève.

Les représentants FO insistent pour que les collègues soient soutenus et aidés par leur hiérarchie et non culpabilisés comme c'est souvent le cas lorsqu'ils se retrouvent confrontés à des situations ingérables ! Face aux difficultés de ces collègues quelles sont les solutions immédiates d'urgence qui sont proposées ???!

Les représentants de l'institution scolaire disent comprendre nos inquiétudes mais n'apporte pas de solutions immédiates !

Lors de cette audience, 3 AVS présents ont témoigné de leurs conditions de travail souvent très difficiles.

Une AVS a rappelé l'importance d'une vraie formation ! Elle a reconnu la qualité de sa formation de 80h à laquelle elle a eu droit, il y a quelques années. Contrairement à celle du GRETA qui ne correspondait pas à ses attentes.

Au nom des AVS qui l'ont mandatée, elle demande à ce qu'ils puissent avoir droit à une vraie formation sur le handicap et non une pseudo-formation qui n'est que du saupoudrage destiné à gérer l'urgence. Au bout de plusieurs années, les AVS souhaitent avoir des connaissances et des pratiques utiles pour aider les élèves au plus près de leurs besoins.

Madame la secrétaire générale reconnaît que travailler comme AVS depuis plusieurs années, **devient un vrai métier !**

Une autre AVS insiste sur le fait que **vivre avec son salaire est impossible** : « *J'ai deux enfants et heureusement que mon mari travaille sinon je ne pourrai pas vivre avec deux enfants !* »

Elle précise qu'elle ne touche plus le quotient familial depuis 2 ans ! Ce qui surprend l'administration. Madame la secrétaire générale s'engage à suivre ce dossier. (la semaine d'après l'AVS reçoit un message, elle doit effectivement toucher le quotient, c'était un oubli !).

Les représentants du SNUDI-FO précisent que depuis plusieurs années déjà, notre fédération et notre confédération revendiquent que ces personnels obtiennent un vrai statut, un vrai salaire !

Réponse de l'administration : Les représentantes de l'Etat, ici présentes ne sont pas décisionnaires. C'est une gestion départementale.

**AVS, Enseignants, Parents, Rassemblons-nous !
Il y a urgence ! Il faut que cette situation honteuse cesse !
Préparons ensemble un grand rassemblement
au Ministère à la rentrée
Pour exiger un statut, un vrai salaire pour les AVS !**